

Scolarités & Protection de l'Enfance



Journée d'Étude

● Université Paris Nanterre, Bâtiment Max Weber

<https://spe2022.sciencesconf.org>



Université
Paris Nanterre

CREF
Centre de recherches
en éducation et formation

Université
Paris Nanterre
UFR SPSE

Département
de sciences de l'éducation

11 mars 2022



| | |
|--|-----------|
| INFORMATIONS PRATIQUES | 3 |
| SCOLARITÉS ET PROTECTION DE L'ENFANCE | 4 |
| PROGRAMME DE LA JOURNÉE | 5 |
| RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS | 6 |
| ● ATELIER 1 | 7 |
| ● ATELIER 2 | 11 |
| ● ATELIER 3 | 15 |
| PLAN DU CAMPUS | 19 |

Journée d'étude Scolarités et Protection de l'enfance

Organisée conjointement par le Centre de recherches en éducation et formation (CREF) et le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Educatives et des pratiques Sociales (LIRTES)

INFORMATIONS PRATIQUES

Des informations peuvent être mises à jour, notamment sur l'organisation et les conditions d'accès.

Vous avez accès aux informations les plus récentes sur le site internet de la Journée d'étude : <https://spe2022.sciencesconf.org>.

Une liste de diffusion est également accessible sur le site pour recevoir les informations au sujet de la journée d'étude.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires, avant le 26 février 2022, via le site internet de la Journée d'étude

DATE ET HORAIRES

Vendredi 11 mars 2022, de 9h à 17h

LIEU

Université Paris Nanterre,
Bâtiment Max Weber
(voir le plan d'accès à la fin de ce document) → p.19

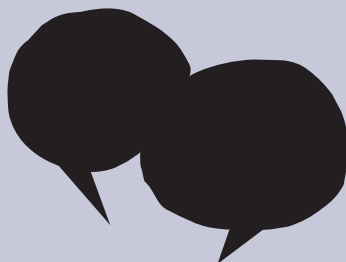


Les enfants passant par des dispositifs de la Protection de l'enfance ont des parcours scolaires particulièrement marqués par les difficultés. Depuis les années 1990, les résultats des recherches françaises rejoignent les constats à l'échelle internationale (Berridge, Dance, & Beecham, 2008; Chase, Simon, & Jackson, 2006) et soulignent régulièrement ces difficultés à partir de plusieurs indicateurs. Ces difficultés se caractérisent par exemple par une plus faible propension à ne pas être en retard dans le parcours scolaire (Dumaret & Ruffin, 1999; Mainaud, 2013), ou par des scolarisations en classes spécialisées plus fréquentes (Denecheau & Blaya, 2013; Potin, 2012).

À la fin du collège, les orientations vers les cycles professionnels sont plus importantes (Paugam, Zoyem, & Touahria-Gaillard, 2010; Potin, 2013). À 16 ans, 37% sont scolarisés en second cycle professionnel, et 15% en second cycle général et technologique (Abassi, 2020). Les choix d'orientations sont contraints par les ressources plus réduites dont ils disposent à la sortie de la prise en charge et peuvent

privilégier les voies qui semblent présenter le moindre risque pour atteindre une indépendance financière plus rapidement. À la fin de l'obligation scolaire, la sortie du système éducatif est plus rapide que pour l'ensemble de la population malgré une volonté de poursuivre vers des études supérieures (Frechon & Marquet, 2018), cette sortie génère des difficultés pour la transition à l'âge à adulte.

Face à ces constats, cette journée d'étude sera consacrée à l'actualité des connaissances sur les scolarités des enfants suivis ou pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance et sera composée de communications qui actualiseront ou préciseront ces résultats, mais qui s'intéresseront également aux possibilités d'actions, qu'elles soient individuelles ou institutionnalisées. Plusieurs pistes seront abordées pour affiner la compréhension (1) de l'expérience des différents acteurs concernés, mais aussi (2) des différents contextes qui influencent ces parcours, et (3) de la manière de mobiliser ces connaissances dans l'action des politiques et des organisations qui leur sont destinées.



DIRECTION

Benjamin Denecheau, *Université Paris-Est Créteil, LIRTES*

Hélène Join-Lambert, *Université Paris Nanterre, CREF*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Isabelle Frechon, *CNRS, Université Paris-Saclay, Laboratoire Printemps*

Marie-Pierre Mackiewicz, *Université Paris-Est Créteil, LIRTES*

Emilie Potin, *Université Rennes 2, LIRIS*

Pierrine Robin, *Université Paris-Est Créteil, LIRTES, ch. associée au Centre Marc Bloch*

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h Accueil des participant.e.s

9h30 Ouverture de la journée
Hélène Join-Lambert et Benjamin Denecheau

10h15

♦ **Atelier 1 : Perspectives croisées sur la scolarité des enfants suivis en protection de l'enfance**

Animation : Émilie Potin

Discours et mobilisation au sujet de la scolarité des mineurs sous mesure de placement.

Laurie Sompayrac, Maryan Lemoine, Université de Limoges, Education et Diversité en Espaces Francophones (France)

Scolarité des enfants placés : hétérogénéité des publics, uniformité des orientations scolaires.

Céline Dumoulin, Isabelle Frechon, CNRS, Université Paris-Saclay, Laboratoire Printemps (France)

La scolarité des enfants protégés : le point de vue des parents.

Hélène Join-Lambert, Séverine Euillet, Anna Rurka, Université Paris Nanterre, CREF (France)

12h Repas froid

13h30 Ateliers parallèles

♦ **Atelier 2 : Les contextes de la scolarité**

Animation : Marie-Pierre Mackiewicz

La scolarité des enfants placés : comment les acteurs de l'éducation nationale voient-ils les relations avec l'élève et ses co-éducateurs ?

Olivia Paul, Université de Bretagne Occidentale, LP3C, Lila Le Trividic Harrache, Université de Bretagne Occidentale, Arènes et CREAD (France)

Le groupe de pairs au secours de la scolarité adolescente en protection de l'enfance, une expérience clinique.

Yahiaoui Guglielmo, Université Côte d'Azur, LIRCES, Association ALC Nice (France)

Du poids des inégalités sociales sur le parcours scolaire des enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert.

Alice Anton, Institut du Travail Social Pierre Bourdieu, LASALé (France)

♦ **Atelier 3 : Se saisir des connaissances pour agir**
Animation : Pierrine Robin

La situation scolaire des enfants entrant dans le dispositif de placement : quelles incidences pour l'Aide sociale à l'enfance ?

Erica Dorla, Université Paris Nanterre, CREF (France)

Avoir 12 ans à l'aide sociale à l'enfance de Paris : la scolarité à l'aune du parcours de l'enfant.

Flore Capelier, Observatoire parisien de protection de l'enfance, Ville de Paris et CERSAP, Université Panthéon-Assas, Hayet Iguesrtsira, Observatoire social, Ville de Paris (France)

Trajectoires scolaires des mineur.e.s placé.e.s à Genève : Quels facteurs de risque et de protection ?

Verena Jendoubi, Laure Scalabrini, Isabel Valarino, Service de la recherche en éducation (SRED), Owen Boukamel, Office de l'enfance et de la jeunesse, Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) République et Canton de Genève (Suisse)

15h15 Conférence de clôture

« Ils le peuvent parce qu'ils pensent qu'ils le peuvent. »

Catherine Sellenet, psychologue clinicienne, sociologue, chercheuse et auteure d'ouvrages

16h15 Clôture

Benjamin Denecheau et Hélène Join-Lambert

16h30 Fin de la journée



Résumé des communications

Atelier 1



Perspectives croisées sur la scolarité des enfants suivis en protection de l'enfance

Animation: Émilie Potin

DISCOURS ET MOBILISATION AU SUJET DE LA SCOLARITÉ DES MINEURS SOUS MESURE DE PLACEMENT

Laurie Sompayrac, Maryan Lemoine, Université de Limoges, Education et Diversité en Espaces Francophones EA6311

Une enquête menée au cours des années 2018 et 2019, à la demande des services de l'ASE d'un département, vise à approcher et documenter les profils et parcours des mineurs sous mesure de placement au 31 mars 2018. Elle a permis de recueillir 483 questionnaires concernant à chaque fois un enfant ou un adolescent, en s'adressant aux professionnels les accueillant. Elle s'est effectuée selon le choix d'une passation oralisée des questionnaires auprès de chaque professionnel, afin de recueillir des éléments qualitatifs, pouvant enrichir le recueil. Nous souhaitons en effet accéder à l'expression d'éléments d'explicitation et de compréhension de leurs manières de percevoir, à la fois les enfants, leurs rôles avec ceux-ci, mais aussi les enjeux que cela soulevait, notamment au plan éducatif et scolaire.

Ce sont ainsi 142 assistants familiaux et 42 éducateurs et cadres de maisons d'enfants à caractère social (MECS), ou acteurs de Lieux de vie et d'accueil (LVA), qui ont participé à cette étude et ont parlé, à chaque fois de manière singulière, de 1 à 4 situations pour les assistants familiaux, et de 4 à 15 situations pour les accueils collectifs.

Ces « données provoquées » (Van der Maren, 1995) articulent donc deux corpus découlant des réponses aux questionnaires, traitées sous Sphynx, et des verbatim nombreux et variés, traités en partie avec l'aide d'Iramutec.

Comme d'autres apports antérieurs, l'étude montre que les enfants sont très largement (re)scolarisés dans le cadre de leur placement. Il apparaît également qu'ils sont nombreux à relever d'un « double sceau » (ASE/MDPH), et que parmi eux, certains fréquentent des classes spécialisées (Denecheau et Blaya, 2013), enfin que ces deux éléments semblent davantage rassurer les professionnels éducatifs, qu'avoir des effets sur leur scolarité. Par ailleurs nous constatons qu'ils sont assez peu à poursuivre des études, contrairement à la grande majorité des adolescents d'une même classe d'âge (Frechon et Marquet 2018).

Ces apports nous amènent donc à nous interroger sur les registres de mobilisation des acteurs et leurs effets quant aux enjeux de scolarité, d'orientation/insertion et enfin sur ce qui pourrait alimenter une ambition scolaire, présentée et étayée de manière positiviste ou plus en trompe l'œil.

Après avoir présenté la démarche méthodologique, la communication propose de développer

trois points, à partir de l'étude des discours des professionnels sur les manières dont ils investissent leur rôle au sujet du soutien et du rapport à la scolarité.

Nous interrogerons d'abord les conditions et l'effectivité déclarées de la mise en action, et parfois les limites de la mise en scène d'un rapprochement avec les professionnels de l'école. Puis nous verrons en quoi des éléments d'éducation à l'autonomie peuvent être investis, et, selon les critères de références par lesquels ils sont signifiés (Gasparini, Joly-Rissoan & Dalud-Vincent, 2009), dans quelles mesures ils sont des moyens de servir le projet scolaire, et/ou plutôt parfois l'occasion de servir une quête de légitimation auprès d'autres acteurs.

Enfin nous montrerons que les discours et modes de mobilisation des acteurs rencontrés sont à replacer dans un jeu particulièrement complexe, qui met en tension ou/et plus ou moins en dialogue cinq entités (acteurs et/ou institutions) -l'enfant/le professionnel/l'éducateur référent de l'ASE/l'enseignant/les parents ou la famille, et que ce jeu, à chaque fois singulier, détermine en partie les rapports à la scolarité, les formes de mobilisation et de soutien des professionnels, enfin que cela a des incidences souvent, situées, sur l'ambition scolaire de ces jeunes gens et de celles et ceux qui les accompagnent.

Références

- Denecheau, B., & Blaya, C. (2013). Les enfants placés par les services d'Aide sociale à l'enfance en établissement. Une population à haut risque de décrochage scolaire. *Éducation & formation*, e-300, 5362.
- Frechon, I., & Marquet, L. (2018). Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur. *Populations Vulnérables*, 4.
- Gasparini, R., Joly-Rissoan, O. & Dalud-Vincent, M. (2009). Variations sociales des représentations de l'autonomie dans le travail scolaire chez les collégiens et lycéens. *Revue française de pédagogie*, 168, 93-109. <https://doi.org/10.4000/rfp.1791>.
- Van der Maren, J.-M. (1995). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

SCOLARITÉ DES ENFANTS PLACÉS : HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PUBLICS, UNIFORMITÉ DES ORIENTATIONS SCOLAIRES

Céline Dumoulin, Isabelle Frechon, CNRS, Université Paris-Saclay, Laboratoire Printemps UMR8085

Si les enfants placés sont en majorité issus des classes populaires avec une sur-représentation des familles ayant recours à des aides sociales et de celles issues de l'immigration (Serre, 2010 ; David & Rafin, 2019), leurs difficultés scolaires à l'entrée en protection de l'enfance restent très hétérogènes compte tenu d'une part des différences d'âge au premier placement (certains étant placés avant même l'entrée en scolarité) ; d'autre part des motifs de prise en charge (en lien direct ou indirect avec des difficultés scolaires) ; et enfin du pays où s'est déroulé la majorité de la scolarité. Pour autant, les politiques d'accompagnement vers la sortie de placement ont tendance à réduire le champ des possibles à une orientation scolaire courte et professionnalisante pour tous. Quels sont les effets de ce choix d'orientation sur les trajectoires d'insertion professionnelles des enfants placés ?

En s'appuyant sur les données de l'Enquête Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie des jeunes après un Placement (ELAP – enquête INED-laboratoire Printemps) (voir encadré) nous proposons de présenter la diversité des parcours scolaires qui se côtoient en protection de l'enfance et leur devenir à la sortie de placement.

Nous reviendrons dans une première partie sur l'hétérogénéité des débuts de parcours scolaires et des niveaux scolaires, mettant ainsi en évidence que seuls les retards scolaires liés aux redoublements ou les périodes de déscolarisation ne suffisent pas à observer cette diversité. Il convient en effet de repérer, d'une part certains éléments de la migration précédant l'arrivée en France pour une partie des jeunes placés et d'autre part certains éléments liés au parcours de placement (stabilité des lieux d'accueil, passage en institut médico-social, bénéficiaire d'un contrat jeune majeur ou non etc.).

Nous présenterons ensuite les spécificités des cursus scolaires des enfants placés lorsqu'aux âges des grandes décisions d'orientations vient se percuter aux injonctions à l'autonomie. En tenant compte des attentes institutionnelles variables par rapport aux scolarités des différents groupes, nous montrerons comment ces jeunes aux besoins divers réussissent ou subissent cette orientation massive vers la voie scolaire à insertion professionnelle immédiate. Quels sont celles et ceux qui parviennent malgré les obstacles à répondre à cette injonction d'autonomie et à l'inverse qui sont les jeunes qui présentent le plus

de difficulté d'insertion professionnelle ? Nous verrons par exemple que les décisions institutionnelles d'orientation scolaire ne tiennent pas compte des évolutions récentes du système scolaire (Maillard, 2017) et qu'elles créent de nouvelles inégalités visibles qu'en comparaison avec la population générale du même âge.

L'étude longitudinale sur l'accès à l'Autonomie des jeunes Placés (ELAP) vise à mieux connaître les conditions de vie et de sortie des jeunes en protection de l'enfance (Frechon, Marquet, 2016). En 2013-2014, 1622 jeunes âgés de 17 à 20 ans et accueillis par l'ASE de 7 départements (59 62 77 75 91 92 93) ont répondu à un premier questionnaire. Cet échantillon est représentatif des jeunes placés à ces âges dans ces départements. Une seconde vague a été réalisée sur un sous-échantillon 18 mois plus tard. Les jeunes qui avaient 17 ans en vague 1 ont été réinterrogés afin de connaître les profils des jeunes sortants sans avoir bénéficié de Contrat Jeune Majeur (Frechon, Marquet, 2018). Ainsi que tous les jeunes ayant atteint 21 ans, l'âge limite de la protection de l'enfance (n=252). S'en sont suivies deux vagues d'enquête par entretien auprès d'une centaine de jeunes. Pour cette communication, nous nous appuyons principalement sur les deux premières vagues d'enquête.

Références

- David M., Rafin N. (2019). *Sanctionner les « châtiments corporels » à visée éducative. Aspects sociaux et juridiques d'un intolérable en devenir*, Rapport scientifique remis à la GIP Mission de recherche Droit et Justice, 150 p. (en ligne).
- Frechon I., Marquet L. (2016). « Comment les jeunes placés à 17 ans préparent-ils leur avenir ? » *Documents de travail*, n°227, Ined, 9 p.
- Frechon I., Marquet L. (2018). « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur », *Populations Vulnérables*, 4, 19-44.
- Maillard, F. (2017). Les évolutions de l'enseignement professionnel depuis 1985 : entre innovations et ruptures. *Le Français aujourd'hui*, 199, 17-26.
- Serre D. (2010), « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées », *Déviante et Société*, 34, 149-162.

LA SCOLARITÉ DES ENFANTS PROTÉGÉS : LE POINT DE VUE DES PARENTS

Hélène Join-Lambert, Séverine Euillet, Anna Rurka, Université Paris Nanterre, CREF EA1589

Dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, la scolarité du mineur protégé constitue un élément central tant au niveau des politiques publiques que de l'accompagnement socio-éducatif, notamment au regard de la cohérence de parcours. Dans ce contexte, la question de la place de la scolarité dans la relation parents-enfants, mais aussi de l'implication des parents dans la scolarité des enfants se pose, tant en termes conceptuels que professionnels. Ce questionnement est apparu lors d'une recherche réalisée en 2021 au sujet de la participation des parents à la rédaction du schéma parisien de la protection de l'enfance. En sept mois, un groupe d'une dizaine de parents volontaires dont au moins un enfant est concerné par une mesure de protection de l'enfance à Paris s'est réuni 7 fois et a travaillé à :

- Réaliser un état des lieux au regard de leur vécu en tant que parents, en identifiant les points d'organisation, de fonctionnement ou d'accompagnement qu'ils estimaient comme soutenus ou faisant obstacle à l'exercice des droits et au bien-être de leur enfant ;

- Rédiger un questionnaire à destination de l'ensemble des parents concernés par la protection de l'enfance à Paris, questionnaire composé de 25 questions pour recueillir le point de vue des parents sur leur connaissance du dispositif de protection de l'enfance, sur leur place dans les mesures, sur les droits, le bien-être et la participation de leurs enfants ;

- Formuler des recommandations destinées aux autorités publiques en charge de la protection de l'enfance pour mieux tenir compte des droits et du bien-être des enfants et des parents en protection de l'enfance.

L'analyse des réponses au questionnaire (complété par 105 parents) ainsi que du contenu des échanges entre parents démontre la part importante que représente la scolarité. Si d'après les répondants, la scolarité de leurs enfants est plutôt bien assurée (72% des parents dont l'enfant est concerné par une mesure de milieu ouvert et 61% des parents dont au moins un enfant est confié en dehors du domicile familial), certains indiquent le manque d'informations au sujet de la scolarité et s'inquiètent de la stigmatisation vécue par leur enfant en milieu scolaire du fait du placement. De plus, nombre d'entre eux évoquent la scolarité comme un axe sur lequel ils auraient besoin d'accompagnement, notamment pour ne pas

qu'il devienne un élément déclencheur de la mesure de protection. Ces éléments, dans la continuité de la littérature à ce sujet (Lacharité, Sellenet & Chamberland, 2015), amènent à s'interroger sur les leviers disponibles permettant aux parents de participer à la scolarité de leur enfant protégé. L'investigation du ressenti des parents à ce sujet, et les recommandations qu'ils peuvent formuler offrent des pistes pour penser l'accompagnement à la scolarité comme un « point d'accroche » (Péchalrieux,) dans la relation entre les parents et les professionnels (Boutanquoi, Ansel, & Bournel-Bosson, 2014), mais aussi à repenser le décrochage parental (Périer, 2012) dans le contexte de la protection de l'enfance, ou encore la co-éducation tripartite : école, parents et professionnels de la protection de l'enfance.

Références

- Boutanquoi, M., Ansel, D., & Bournel-Bosson, M. (2014). *Les entretiens parents/professionnels en protection de l'enfance : construire la confiance, Rapport pour l'ONED*. Besançon : Laboratoire de psychologie, Université de Franche-Comté.
- Lacharité C., Sellenet C., & Chamberland C. (Eds) (2015). *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Périer, P. (2012). Décrochage parental. *L'école des parents*, n°599(6), 26.



Atelier 2

Les contextes de la scolarité

Animation : Marie-Pierre Mackiewicz

LA SCOLARITÉ DES ENFANTS PLACÉS : COMMENT LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE VOIENT-ILS LES RELATIONS AVEC L'ÉLÈVE ET SES CO-ÉDUCATEURS ?

Olivia Paul, Université de Bretagne Occidentale, LP3C

Lila Le Trividic Harrache, Université de Bretagne Occidentale, Arènes et CREAD

L'école est souvent le lieu où les difficultés des enfants suivis en protection de l'enfance se cristallisent. Une grande proportion de ces enfants semble concernée par des trajectoires scolaires discontinues, des cursus courts et de l'échec scolaire (Denecheau & Blaya, 2013) mais également des difficultés comportementales, parfois exacerbées par le placement (Bisaillon, Bureau & Moss, 2015). Si quelques études ont pu mettre en évidence des facteurs de protection dans le parcours scolaire des enfants placés (Anton & Blaya, 2018), comme le lien d'attachement avec la famille d'accueil, nous nous demandons si d'autres facteurs peuvent intervenir positivement dans leur trajectoire scolaire. Il n'existe aucune étude qui porte, actuellement, sur le rôle que peuvent jouer l'école et ses acteurs dans l'accrochage scolaire des élèves placés. Pourtant, plusieurs travaux ont démontré l'effet de la proximité affective et de la relation élève-enseignant sur plusieurs compétences scolaires (Davidson, Gest & Welsh, 2010). À l'inverse, une relation conflictuelle est associée à plus de redoublement et de difficultés. À cet égard, nous nous interrogeons sur les représentations des professionnels de l'éducation concernant les relations qu'ils entretiennent avec ces élèves et leur intégration dans la classe mais également leurs rapports avec les familles de ces enfants ainsi qu'avec les services de protection de l'enfance.

À travers une étude qualitative, un échantillon de 32 professionnels, majoritairement des professeurs des écoles (N=22), ont répondu à un ensemble de questions ouvertes relatives à la relation entretenue avec l'enfant et aux relations avec les co-éducateurs de l'élève. Une analyse thématique a permis de faire émerger que les différents acteurs considèrent leur relation avec l'élève comme ambivalente. Une partie révèle qu'elle est de bonne qualité, même si elle a mis du temps à s'installer, alors que d'autres professionnels suggèrent la difficulté et la complexité de cette relation souvent teintée de conflits voire de violence, fréquente dans le discours des professeurs des écoles et l'AESH. Les CPE, quant à eux, ne rapportent pas de relations difficiles avec ces élèves, ce qui peut probablement s'expliquer par leur rôle de médiateur entre les élèves, les familles et les équipes pédagogiques. L'intégration dans la classe de ces élèves suit la même logique ambivalente témoignant soit d'une bonne adaptation, le

plus souvent chez les professionnels les plus expérimentés, soit d'importantes difficultés relationnelles. Enfin, les professionnels de l'éducation déplorent presque unanimement le manque de contact avec les services de protection de l'enfance, le vivant parfois comme un manque de considération, mais aussi l'absence de relations avec les parents de l'enfant, comme si le placement sous-tendait de ne plus impliquer les familles dans la scolarité. Les professionnels les moins expérimentés s'avèrent aussi les plus critiques sur la question du lien avec les parents, glissant parfois vers des interprétations et du jugement quant à la relation parent-enfant.

Ainsi, l'accompagnement à la scolarité des enfants suivis en Protection de l'Enfance suppose une meilleure compréhension des dispositifs, des parcours de ces élèves mais aussi des places et des rôles de chacun pour faire communauté autour de l'enfant.

Références

- Anton, A., & Blaya, C. (2018). Sentiment d'affiliation et accrochage scolaire en famille d'accueil : une approche par les facteurs de protection. *Revue française de pédagogie*, 205, 103-115.
- Bisaillon, C., Bureau, J.-F., & Moss, E. (2015). Attachement et adaptation psychosociale chez des enfants hébergés en centre jeunesse. *Revue de psychoéducation*, 44(2), 269-288. <https://doi.org/10.7202/1039256ar>
- Davidson, A. J., Gest, S. D., & Welsh, J. A. (2010). Relatedness with teachers and peers during early adolescence: An integrated variable-oriented and person-oriented approach. *Journal of School Psychology*, 48(6), 483-510.
- Denecheau, B., & Blaya C. (2013). Les enfants placés par les services d'Aide sociale à l'enfance en établissement. Une population à haut risque de décrochage scolaire. *Éducation & formation*, 300, 53-62.

LE GROUPE DE PAIRS AU SECOURS DE LA SCOLARITÉ ADOLESCENTE EN PROTECTION DE L'ENFANCE, UNE EXPÉRIENCE CLINIQUE

Yahiaoui Guglielmo, Université Côte d'Azur, LIRCES, Association ALC Nice

Tant les études scientifiques que l'expérience clinique quotidienne nous amènent, avec d'autres, à faire le constat d'une surreprésentation de la difficulté scolaire adolescente chez les personnes que nous accueillons. Si ce point est largement connu (Choquet, 2005, Potin, 2013 par exemple), les modalités de traitement resteraient à inventer.

Nous souhaitons proposer à la discussion le témoignage d'une expérience menée depuis 3 ans auprès d'un groupe de 7 adolescentes et adolescents de leurs 15 à leurs 18 ans, accompagnés par deux éducateurs spécialisés et un psychologue clinicien au sein d'un service d'AEMO.

Ce dispositif visait à s'appuyer sur la dimension groupale et ses interactions pour soutenir le processus de subjectivation adolescent. La question de la scolarité n'était, au départ, qu'une question parmi d'autres. Or, à l'issue de ces 3 années, nous nous sommes retrouvés face à une série inattendue de bacheliers. Remarquons, en effet, que le bachelier est rare dans notre service d'AEMO, loin de l'objectif affiché des 80% d'une génération. Cette réussite était radicalement différente des autres adolescents suivis dans le service d'AEMO qui répondaient, eux, à la supposée loi générale de l'échec.

Nous nous sommes intéressés à ce phénomène et avons tenté, avec les adolescents eux-mêmes, d'en repérer la logique particulière.

Nous montrerons que les interactions entre pairs d'un groupe restreint d'adolescents permettent de travailler la question de l'investissement scolaire et de lutter efficacement contre les phénomènes de décrochage ou de renoncement aux projets d'études, rencontrés très fréquemment dans notre pratique. Au-delà de cette expérience singulière, nous présenterons les caractéristiques générales de ce dispositif qui peuvent être répétables pour d'autres.

Au respect de la règle des trois unités, temps, lieu et action, définie par Anzieu (1975) comme nécessaire au fonctionnement d'un groupe, nous ajouterons disponibilité et permanence dans la relation transférentielle. Celles-ci n'iraient plus de soi en protection de l'enfance. La proposition groupale, en entraînant l'adhésion de ses membres, produit une sollicitation plus importante des intervenants hors les temps groupaux. Ceci donc, à l'opposé, de la discontinuité habituellement décrite en AEMO.

La prise en charge groupale permettrait aux accueillants et accueillis d'aller au-delà des représentations ancrées chez chacun de l'inéductibilité de la difficulté scolaire en protection de l'enfance. Cet aménagement nécessaire des pratiques démontrerait ici toute sa pertinence. D'autant plus que le décrochage scolaire est un motif usuel d'ordonnance d'AEMO (Yahiaoui, 2018).

Ce travail nous amènera, en conclusion, à envisager les effets des dynamiques institutionnelles contemporaines et leurs effets sur la généralisation possible de tels dispositifs.

Tous les acteurs de ce champ partageraient l'objectif d'une meilleure prise en compte de la question scolaire et des difficultés particulières que y sont attachées en protection de l'enfance. Néanmoins, celui-ci risquerait d'être rendu impossible par l'adhésion à une idéologie du travail social néolibérale et les conséquences éthiques, organisationnelles et budgétaires qu'elle implique (Sauret & Askofaré, 2011 notamment). La déresponsabilisation promise à l'accueillant au travers de la standardisation des pratiques et le refus de reconnaître toute responsabilité pour l'accueilli dans ce qui lui arrive permettraient le statu quo en la matière.

Ces 7 adolescentes et adolescents, et nous-mêmes, avons pourtant démontré qu'une autre voie était possible.

Références

- Choquet, M., Hassler, C., & Morin, D. (2005). *Santé des 14-20 ans de la protection judiciaire de la jeunesse (Secteur Public) sept ans après*. INSERM. <http://lara.inist.fr/handle/2332/1294>
- Potin, E. (2013). Protection de l'enfance : Parcours scolaire des enfants placés. *Politique sociale et familiale*, 112, 89-100.
- Anzieu, D. (1975). *Le groupe et l'inconscient*. Dunod.
- Yahiaoui, G. (2018). *Adolescence, de l'insertion de l'individu à l'inscription du sujet : Passage en protection de l'enfance* [Université Toulouse Jean-Jaurès]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02294454>
- Sauret, M.-J., & Askofaré, S. (2011). Incidences du libéralisme sur l'évolution des métiers de la clinique. *Recherches en psychanalyse*, 12, 114123.

DU POIDS DES INÉGALITÉS SOCIALES SUR LE PARCOURS SCOLAIRE DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE MESURE DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN MILIEU OUVERT

Alice Anton, Institut du Travail Social Pierre Bourdieu, LASALÉ

En France, la scolarité des enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance ne fait l'objet de recherches que depuis quelques années. Elles démontrent toutes des parcours scolaires compliqués pour ces enfants (Join-Lambert, Denecheau & Robin, 2019 ; Denecheau & Blaya, 2013 ; Potin, 2013) où ruptures multiples, difficultés scolaires et relationnelles se mêlent sur fonds de placement en établissement collectif ou en famille d'accueil.

Le milieu ouvert qui consiste en l'accompagnement de travailleurs sociaux dans le cadre d'une mesure de nature administrative ou judiciaire, est pendant longtemps resté un angle mort de la recherche. Or, fin 2016, 164 000 mesures d'action éducative de type AED (Accompagnement Éducatif à Domicile) ou AEMO (Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert) étaient en cours soit une augmentation de 36% en vingt ans (Leroux, 2018). Ce mode de protection maintient l'enfant dans son milieu familial tout en mobilisant l'intervention de travailleurs sociaux au plus près des enfants et de leurs parents dans le cadre intime du domicile. Dans ce contexte, comment les enfants bénéficiant d'une telle mesure d'accompagnement par les services de protection de l'enfance vivent-ils leur scolarité ? Rencontrent-ils les mêmes difficultés que les enfants confiés à l'extérieur de leur famille, soit dans une famille d'accueil ou au sein d'un établissement ? En d'autres termes, le maintien dans la famille est-il un facteur de protection des difficultés scolaires particulièrement importantes chez les enfants accompagnés par les services de la protection de l'enfance ?

A partir d'une recherche menée dans le cadre de l'appel d'offre de l'ONPE 2019 sur la scolarité des enfants en protection de l'enfance, nous avons mené 41 entretiens semi-directifs auprès d'enfants scolarisés au niveau élémentaire (CE2-CM2), de leurs parents, des travailleurs sociaux et des enseignants exerçant avec ces enfants. Les principaux résultats de cette recherche permettent de faire un état des lieux des parcours scolaires des enfants mettant en avant des difficultés importantes se traduisant par des redoublements et des orientations vers des parcours spécialisés ; des modalités d'accompagnements scolaires et psychologiques sont également fréquemment mises en place. Il apparaît alors que le contexte socio-économique des familles au sein desquels vivent ces enfants est relativement précaire et que cela peut

influencer de manière non négligeable leur parcours scolaire dès le plus jeune âge. Dans ce contexte, nous évoquerons également la collaboration entre les services de protection de l'enfance dits de milieu ouvert, les familles et les enseignants autour de la question de la scolarité.

Références

- Denecheau, B., & Blaya, C. (2013). Les enfants placés par les services d'Aide sociale à l'enfance en établissement. Une population à haut risque de décrochage scolaire. *Éducation & Formation, e-300*, 5362.
- Join-Lambert, H., Denecheau, B., & Robin, P. (2019). La scolarité des enfants placés : Quels leviers pour la suppléance familiale ? *Éducation et sociétés, 44(2)*, 165179.
- Leroux, I. (Ed.). (2018). *L'aide et l'action sociale en France* (édition 2018). Paris : DREES.
- Potin, E. (2013). Protection de l'enfance : Parcours scolaires des enfants placés. *Politiques sociales et familiales, 112*, 89100.

Atelier 3



Se saisir des connaissances pour agir

Animation : Perrine Robin

LA SITUATION SCOLAIRE DES ENFANTS ENTRANT DANS LE DISPOSITIF DE PLACEMENT : QUELLES INCIDENCES POUR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

Erica Dorla, Université Paris Nanterre, CREF EA1589

Le caractère déficitaire des trajectoires scolaires des enfants accueillis en protection de l'enfance est aujourd'hui un fait bien établi. L'état de la recherche s'accorde à montrer un désavantage significatif, persistant et universel pour cette population. A ce titre, nous pouvons citer un nombre important de jeunes sortant du dispositif sans diplôme, des retards scolaires fréquents, une surreprésentation des filières professionnelles et a fortiori professionnelles courtes qui s'accompagne alors d'une faible représentation des filières générales et technologiques, un nombre très restreint de jeunes accédant aux études supérieures (Frechon, 2003 ; Dumaret & Coppel-Batsch, 1996 ; Mainaud, 2013). Par ailleurs, de nombreuses difficultés sur le plan scolaire sont relevées (Sellenet, 1999). En outre, une proportion importante d'enfants se trouve dans des classes adaptées ou spécialisées (Mainaud, 2013 ; Potin, 2013).

Les études réalisées dans ce domaine ont mentionné des difficultés déjà présentes à l'entrée dans le dispositif de placement (Dumaret & Coppel-Batsch, 1996 ; Crost et al., 2009 ; Denecheau, 2013). Hormis les retards scolaires, la nature de ces difficultés antérieures et le contexte de construction de ces inégalités sont peu abordés.

Issue d'une étude diachronique sur les parcours scolaires des enfants accueillis en protection de l'enfance, cette présentation vise à éclairer la situation scolaire et générale des enfants entrant dans le dispositif en se focalisant spécifiquement sur l'antériorité au placement afin de mieux en mesurer l'enjeu pour l'Aide sociale à l'enfance.

Dans un premier temps, les parcours scolaires des enfants jusqu'à l'entrée dans le dispositif de placement seront étudiés : scolarisation, classes fréquentées, niveaux scolaires, retards scolaires, progression des retards scolaires, les difficultés concomitantes, les aides déjà déclenchées pour y pallier...

Puis, dans un deuxième temps, l'attention sera dirigée sur le milieu d'origine des enfants en précisant d'une part ses caractéristiques et d'autre part les représentations et les pratiques parentales d'accompagnement de la scolarité de leur enfant.

Sur le plan méthodologique, dans une approche quantitative et de regards croisés, différentes sources de données ont été sollicitées : les mères des enfants entrant dans le dispositif de placement, les assistants

familiaux et éducateurs en établissement au début de leur accueil, les jeunes en fin de leur parcours de placement et leurs parents ainsi que les référents de l'Aide sociale à l'enfance. Puis, différents outils ont été utilisés tels que des questionnaires en auto-passation, des questionnaires par téléphone et des entretiens.

Cette étude montre que derrière les difficultés scolaires relevées à l'entrée du dispositif de placement, s'organise un contexte de construction d'inégalités antérieur encore mal connu et comment ces inégalités peuvent avoir une incidence sur la suite des parcours en protection de l'enfance.

Références

- Duru-Bellat, M. (2002). *Les inégalités sociales à l'école: genèse et mythes*. PUF.
- Pourtois, J.-P., & Desmet, H. (2004). *L'éducation implicite*. PUF.
- Sellenet, C. (1999). La scolarité des enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance. *La nouvelle revue de l'AIS*, 7, 28-40.
- Terrail, J.-P. (2002). *De l'inégalité scolaire*. La dispute/SNEDIT.

AVOIR 12 ANS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DE PARIS : LA SCOLARITÉ À L'AUNE DU PARCOURS DE L'ENFANT

Flore Capelier, *Observatoire parisien de protection de l'enfance, Ville de Paris et CERSAP, Université Panthéon-Assas*; Hayet Iguesrtsira, *Observatoire social, Ville de Paris*

L'Observatoire parisien de protection de l'enfance [OPPE] et l'Observatoire social de la Ville de Paris ont publié en Novembre 2020 une étude intitulée « avoir 12 ans à l'aide sociale à l'enfance de Paris ». C'est sur ce travail que porte la communication présentée ici.

Cette recherche commanditée par la Ville de Paris avec le souhait de mieux connaître le niveau scolaire des enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance repose sur une analyse de données saisies dans le logiciel métiers de la Ville de Paris (IODAS), utilisé par les travailleurs sociaux et les gestionnaires administratifs, mais aussi sur une lecture de 176 dossiers d'enfants accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance, à partir d'une grille d'analyse co-construite avec les professionnels.

Les analyses ont ensuite été confrontées aux résultats existants à un niveau national, et notamment l'étude ELAP. Les résultats de l'étude ont ensuite été discutés et complétés avec différents professionnels conseillers techniques des différents bureaux de la sous-direction ; cadres de la sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfant ; participants au lancement des travaux sur le schéma parisien de protection de l'enfance auprès de plus de 300 professionnels, acteurs de la Ville et du secteur associatif habilité).

L'étude a ensuite été prolongée par un questionnaire envoyé à l'ensemble des professionnels de la Ville et du secteur associatif à l'été 2020, permettant d'interroger la place de la dimension scolaire dans l'accompagnement proposé au titre de la protection de l'enfance (N = 363).

La communication aura donc pour objet de présenter les principaux éléments recueillis en étudiant la scolarité des enfants nées en 2005 toujours accueillis à l'aide sociale à l'enfance de Paris au 31 décembre 2017. Les résultats obtenus confirment les tendances sur la scolarité des enfants accueillis à un niveau national, et suivis notamment par les panoramas statistiques de la DREES : des formes de scolarisation fortement marquées par la surreprésentation d'enfants en situation de handicap, un taux de retard scolaire bien plus élevé qu'en population générale, et des épisodes de déscolarisation pour beaucoup d'entre eux. En outre, le périmètre de l'étude qui comprend le parcours institutionnel, les relations familiales ou encore la santé des enfants permet de penser la scolarité de celui-ci à l'aune de son parcours. Par ailleurs,

la méthodologie retenue et les nombreux échanges avec les professionnels permettent d'identifier des premières pistes de travail :

- Sur le plan des partenariats institutionnels dans le cadre du nouveau schéma parisien de protection de l'enfance,
- Sur le plan des pratiques professionnelles avec la diffusion d'un guide de la référence éducative contenant des éléments sur le suivi scolaire de l'enfant.

Ces différentes pistes de travail seront présentées en tenant compte de la littérature scientifique existante sur la scolarité des enfants confiés (Potin, 2013 ; Frechon et Breugnot, 2018 ; Anton Philippon, 2017, Denecheau et Blaya, 2014, Join-Lambert, Denecheau et Robin, 2019). Il s'agit d'approcher ces questions en tenant compte des notions de « parcours » et de « référence éducative » régulièrement convoquées dans les pratiques professionnelles sans pour autant être clairement définies par le droit (Flore Capelier, 2019 et 2020). Cette approche de la scolarité à l'aune du parcours de l'enfant permet de produire de la connaissance sur les liens entre le parcours des enfants à l'aide sociale à l'enfance et leur niveau scolaire, mais aussi de faire des recommandations pratiques (travaillées dans le cadre de cette étude via un groupe de travail au sein du service parisien de l'aide sociale à l'enfance sur la référence éducative).

Références

- Anton Philippon A. (2017). « *L'accrochage scolaire des jeunes confiés à une famille d'accueil: une réussite atypique au regard des parcours de vie* », Thèse de doctorat Sciences de l'Éducation, Université Côte d'Azur, p.62.
- Capelier F. (2020). « Veiller à la stabilité du parcours de l'enfant : une obligation légale en quête de sens », *Informations sociales*, 201, CAF
- Capelier F. (2019). « *Besoins fondamentaux, projets personnalisés et logique de parcours: nouveaux paradigmes du droit de l'aide et de l'action sociales ?* », RDSS n° 4.
- Denecheau B. et Blaya C. (2014). « *Les attentes des éducateurs sur la scolarité des enfants placés en France et en Angleterre. Une estimation des possibles à minima* », *Les sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, 47(4), 69-92.
- Frechon, I. et Breugnot, P. (2019). *Accueil en protection de l'enfance et conditions de sortie sous le prisme du placement familial*. Dans S. Euillet (dir.), *Parcours en famille d'accueil*, 3759. L'Harmattan.
- Join-Lambert H., Denecheau B., Robin P. (2019). « La scolarité des enfants placés : quels leviers pour la suppléance familiale ? », *Éducation et sociétés*, 44(2), 165179
- Potin E. (2013). « Protection de l'enfance : parcours scolaires des enfants placés », *Politiques sociales et familiales*, 112, 89-100.

TRAJECTOIRES SCOLAIRES DES MINEUR^RES PLACÉ^ES À GENÈVE : QUELS FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION ?

Verena Jendoubi, Laure Scalabrini, Isabel Valarino, Service de la recherche en éducation (SRED), Owen Boukamel, Office de l'enfance et de la jeunesse, Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) République et Canton de Genève

Entre 2015 et 2017, environ 18'000 à 19'000 enfants et jeunes étaient placés.e.s en Suisse (soit environ 1.2% des 0-18 ans), dont deux tiers dans des foyers et un tiers en famille d'accueil (Seiterle, 2018). La question du parcours et du vécu scolaire de ces jeunes est encore peu abordée dans la recherche en Suisse, bien que les conséquences à moyen et long terme du point de vue de leur intégration sociale et professionnelle soient importantes (voir p.ex. Ossipow, Berthod & Aeby, 2014 ; Fondation Palatin, 2019).

La contribution porte sur les résultats issus du premier volet d'une étude menée dans le canton de Genève qui vise à mieux connaître les caractéristiques des placements et le profil des mineur.e.s placés.e.s, ainsi que leur parcours scolaire. Les analyses quantitatives descriptives et multivariées se basent sur la population de mineur.e.s placés.e.s entre 2010 et 2019 (N=2'027). Cette population est marquée principalement par une origine sociale défavorisée et, dans une moindre mesure, par un parcours migratoire. Un premier placement intervient majoritairement au moment de l'adolescence (après 12 ans), alors que seuls 17% des placements concernent de jeunes enfants (de moins de 4 ans). Les placements en foyer sont largement majoritaires à Genève (81%) et concernent plus fréquemment les jeunes de plus de 12 ans, contrairement aux placements en famille d'accueil, minoritaires et destinés principalement aux jeunes enfants. Quant au type de mandat déterminant un placement, il est "public" dans la moitié des cas (sans mandat judiciaire, sur demande des parents), "civil" dans 18% des cas (Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant) et "pénal" dans 13% des cas (Tribunal des Mineurs). La moitié des enfants/jeunes connaissent un seul placement et ils et elles sont 10% à en avoir vécu quatre ou plus.

Les résultats concernant la scolarité des mineur.e.s placés.e.s, caractérisée par un parcours sinueux, rejoignent largement les constats de différentes études menées ces dernières années en Europe (voir p.ex. Jackson & Cameron, 2012). En effet, ils et elles sont davantage susceptibles que la population scolaire genevoise de référence de connaître un redoublement, un décrochage (temporaire ou définitif), une orientation vers l'enseignement spécialisé, vers une filière moins exigeante au niveau secondaire I (jeunes de 12 à 15 ans), ou encore vers une filière

professionnelle duale au niveau secondaire II (jeunes de 15 à 19 ans).

L'analyse des données disponibles a permis d'identifier plusieurs facteurs associés au fait de rencontrer des difficultés scolaires. Parmi les facteurs de risque liés au placement, l'âge plutôt élevé au premier placement (12 ans et plus), une longue durée (dès un an) et le nombre de placements (4 ou plus) augmentent significativement le risque des mineur.e.s placés.e.s de connaître des difficultés scolaires. Le lieu de placement (en famille d'accueil ou famille proche) représente quant à lui un facteur protecteur par rapport au placement uniquement en foyer.

Enfin, des résultats exploratoires issus du volet qualitatif de l'étude (entretiens avec des jeunes placés.e.s et des membres de leur réseau, notamment du milieu scolaire) seront présentés. Ces résultats viendront alimenter et préciser les réflexions à propos des facteurs de risque et de protection dans les parcours scolaires et de formation des jeunes placés.e.s.

Références

- Jackson, S., & Cameron, C. (2012). Leaving care: Looking ahead and aiming higher. *Children and Youth Services Review*, 34(6), 1107-1114.
- Ossipow, L., Berthod, M-A., et Aeby, G. (2014). *Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile*. Lausanne: Éditions Antipodes (coll. "Regards anthropologiques").
- Fondation Palatin. (2019). *Enfants placés en famille d'accueil – Prochaine génération*. Étude nationale 2019-2023. Berne.
- Seiterle, N. (2018). *Aperçu des placements d'enfants en famille d'accueil et en institution 2015-2017*, Suisse. Rapport final. Zurich : PACH et Integras.

PLAN DU CAMPUS

Université Paris Nanterre

Bâtiment Max Weber

